Séance du 09/12/2019

Délibération n°: 441

Dossier: 191322



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : Notre engagement, un service public de qualité

Commission: Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Communication du rapport d'observations définitives et des réponses de la Chambre Régionale des

Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de Saint-Etienne Métropole au cours des

exercices 2012 à 2017.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire **Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés:

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents:

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2019

Délibération n°: 441

Dossier: 191322

Politique : Notre engagement, un service public de qualité

Commission: Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Communication du rapport d'observations définitives et des réponses de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de Saint-Etienne Métropole au cours des exercices

2012 à 2017.

□ Rappel et Références :

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a transmis, le 1er juillet 2019, à Saint-Etienne Métropole, son rapport d'observations définitives et ses réponses concernant sa gestion au cours des exercices 2012 à 2017.

□ Motivation et Opportunité :

En application des dispositions de l'article L243-8 du code des juridictions financières, ces observations doivent être transmises, par la Chambre Régionale des Comptes, aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale immédiatement après la présentation faite à l'organe délibérant de l'établissement. Les maires des communes membres doivent alors présenter ce rapport d'observations à leur plus proche conseil municipal et le soumettre à débat.

□ Contenu:

Les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes ayant été présentées, le 3 octobre 2019, par Saint-Étienne Métropole à son Conseil métropolitain, ces dernières sont portées à la connaissance de chacun des membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne.

☐ Maîtrise d'ouvrage :

Saint-Etienne Métropole

_	D	Financier	
п	Paint	Hingheigr	•
ш	1 OIIII	rmancici	•

o Coût total investissement TTC :

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

$\hfill\Box$ Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport et de bien vouloir en débattre.

Décision : Dont acte	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 présents	
	Pour Extrait, Le Maire,
	Gaël PERDRIAU